



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : *Règlement numéro 2022-436 modifiant le Règlement 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.*

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le *Règlement numéro 2022-436* entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 11^e JOUR D'AVRIL 2022


Catherine Denis-Sarrazin
Greffière